



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale  
des territoires**

*Service Urbanisme, Aménagement et Risques*

*Planification et Aménagement des Territoires –  
PAT Sud-Ouest - Espaces Agricoles*

*Bâtiment M*

Référence : SUAR/PAT SO-EA-CL - 2016/0145

Affaire suivie par : Céline LOMBARD

celine.lombard@maine-et-loire.gouv.fr

Tél. : 02 41 86 65 72 – Fax : 02 41 86 82 76

**La Préfète de Maine-et-Loire**

à

Monsieur le Président  
du Pôle Métropolitain Loire Angers

83 Rue du Mail  
BP 80011  
49020 ANGERS CEDEX 02

Angers, le **11 MAI 2016**

**LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR**

**OBJET :** notification de l'avis de la CDPENAF – réunion du 9 mai 2016

Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), l'arrêt de projet de Schéma de Cohérence Territoriale Loire-Angers, en application des articles L143-20 et L143-30 du code de l'urbanisme.

La commission a émis, au cours de sa réunion du 9 mai 2016, un avis favorable sur le projet au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières mentionné à l'article L 112-1-1 du code rural.

L'avis favorable est assorti des réserves suivantes :

- prescrire des objectifs, à la fois ambitieux et réalisables, de renouvellement urbain et de consommation foncière dans les zones d'activité avant l'aménagement de nouvelles zones ;
- dans les secteurs stratégiques des polarités, augmenter la densité minimale à 22 logements à l'hectare ;
- mettre en prescription des outils permettant de réduire les emprises liées au stationnement dans les zones commerciales ;
- enrichir le volet « paysages » par des prescriptions, notamment en intégrant quelques orientations du plan de gestion sur le territoire du Val de Loire UNESCO.

Je vous invite à joindre le présent avis au dossier soumis à enquête publique.

Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Président de la commission

Pascal GAUCI